

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
191<sup>e</sup> année  
6 août 2015  
n° 29 / 7654<sup>e</sup>  
pages 1641 à 1688

## CHRONIQUE / Succession

17 août 2015

La mise en application du règlement européen sur les successions : cauchemar à l'office notarial ?

> Isabelle Barrière Brousse

1651

## ÉDITORIAL

1641 Cour de cassation : le fil et la pelote, *Christophe Jamin*

## ACTUALITÉS

- 1644 Crédit à consommation : clause de résiliation pour motifs étrangers au contrat de crédit
- 1645 Abus de marché : non-renvoi de questions prioritaires de constitutionnalité
- 1646 Couples homosexuels : condamnation de l'Italie pour insuffisante protection
- 1647 Accès aux données de connexion : constitutionnalité du dispositif antérieur
- 1648 Grève (rémunération) : retenue sur salaire constitutive d'une discrimination indirecte

## POINT DE VUE

1649 Injonction structurelle : le retour de l'abus de structure quarante ans après *Continental Can* ?,  
*Anne-Sophie Choné-Grimaldi*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1655 **Chronique** : La connexité en matière de compensation, *Frédéric Danos*
- 1662 **Panorama** : Droit des dessins et modèles interne et communautaire,  
*Jean-Christophe Galloux et Jean Lapousterle*
- 1672 **Notes** : Droit d'auteur vs liberté d'expression : suite et pas fin...,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 15 mai 2015, Alexandra Bensamoun et Pierre Sirinelli*
- 1677 Crédit à la consommation : vers une déchéance du terme mieux encadrée sur le plan procédural,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 3 juin 2015, Ghislain Poissonnier*
- 1683 Mise au point sur les contours de l'obligation de délivrance des machines complexes,  
*note sous Com. 10 févr. 2015, Thomas Rouhette et Constance Tiliard*

## ENTRETIEN

1688 Cécile Chainais - Étude du rapport annuel 2014 de la Cour de cassation :

Dalloz

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 0140645366  
Fax 0140645466  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 0140648992

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

Imprimerie Champagne

52200 Langres

Dépôt légal - Août 2015

## Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

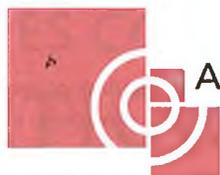
# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Christophe Jamin

1641

Cour de cassation:  
le fil et la pelote



## ACTUALITÉS

1644

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Crédit à consommation: clause de résiliation pour motifs étrangers au contrat de crédit, Civ. 1<sup>re</sup>, 17 juin 2015

#### Société et marché financier

Abus de marché: non-renvoi de questions prioritaires de constitutionnalité, Crim. 8 juill. 2015

1646

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Couples homosexuels: condamnation de l'Italie pour insuffisante protection, CEDH 21 juill. 2015

1647

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Procédure pénale

Accès aux données de connexion: constitutionnalité du dispositif antérieur, Cons. const., 24 juill. 2015

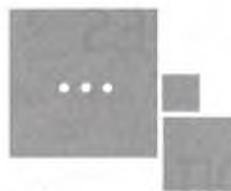
1648

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Grève (rémunération): retenue sur salaire constitutive d'une discrimination indirecte, Soc. 9 juill. 2015

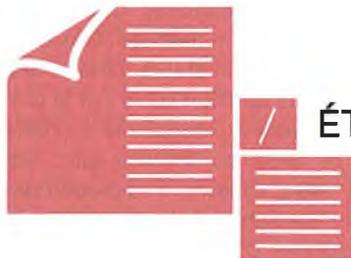
Contrat à durée déterminée: sort de l'indemnité de précarité en cas de requalification, Soc. 7 juill. 2015



## POINT DE VUE

1649

Injonction structurelle: le retour de l'abus de structure quarante ans après *Continental Can*?  
par Anne-Sophie Choné-Grimaldi



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1651

La mise en application du règlement européen sur les successions: cauchemar à l'office notarial?  
par Isabelle Barrière Brousse

1655

La connexité en matière de compensation  
par Frédéric Danos

### PANORAMA

1662

Droit des dessins et modèles interne et communautaire  
*juillet 2014 - juin 2015*  
par Jean-Christophe Galloux et Jean Lapousterle

### NOTES

1672

Droit d'auteur vs liberté d'expression: suite et pas fin..., *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 15 mai 2015*  
par Alexandra Bensamoun et Pierre Sirinelli

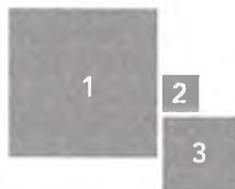
1677

Crédit à la consommation: vers une déchéance du terme mieux encadrée sur le plan procédural,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 3 juin 2015*  
par Ghislain Poissonnier

1683

Mise au point sur les contours de l'obligation de délivrance des machines complexes,  
*note sous Com. 10 févr. 2015*  
par Thomas Rouhette et Constance Tilliard

**Le prochain numéro du Recueil paraîtra le 10 septembre 2015**



## ENTRETIEN

1688

Cécile Chainais - Étude du rapport annuel 2014 de la Cour de cassation: *le temps*

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).